



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt**

## **COMMUNIQUÉ**

Orléans, le 29 novembre 2024

### **PRESENCE DE LA BACTERIE RALSTONIA DANS UNE PARTIE DU LOIR**

La bactérie *Ralstonia solanacearum* a été détectée dans l'eau d'une partie du Loir.

Cette bactérie touche principalement la famille des solanacées (pommes de terre, aubergine, tomate, piment). Elle peut s'observer par le flétrissement du feuillage, un noircissement des tubercules, ou être présente sans symptôme visuel.

Elle est totalement inoffensive pour l'Homme, y compris lors de la consommation de légumes contaminés, mais très dommageable pour la filière légumes (baisse de rendement, pourrissement des tubercules) et l'objectif est donc de l'éradiquer au plus vite.

Dans ce but, des mesures spécifiques ont été mises en place sur la zone contaminée située sur le territoire de la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières, dans un périmètre correspondant aux anciennes communes de Douy, Autheuil, Saint-Hilaire-sur-Yerre, Montigny-le-Gannelon et Cloyes-sur-le-Loir.

Ainsi, sur ces anciennes communes :

- l'usage de l'eau prélevée directement dans le Loir pour irriguer ou arroser les cultures de la famille des solanacées (pommes de terre, tomates, aubergines et piments) est interdit pour les particuliers et les professionnels. Cette interdiction concerne également la préparation de bouillies de traitement phytosanitaire.
- l'usage de l'eau prélevée directement dans le Loir par les exploitants agricoles pour irriguer d'autres cultures doit être déclaré auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de

l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) au moyen d'un formulaire disponible sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Ces restrictions sont applicables jusqu'à éradication de la bactérie, qui sera prononcée par la DRAAF. Il est important que les exploitants agricoles concernés par les prélèvements dans le Loir sur la zone contaminée tiennent compte de ce contexte pour fixer leurs prochains assolements.

Contacts DRAAF :

✉ par courriel, à l'adresse [sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr)

☎ par téléphone, au **02 38 77 41 11**